

Séance du 15 novembre 2006

L'an deux mil six le quinze Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1^{er} Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2^{ème} Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4^{ème} Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5^{ème} Adjoint, M. Jean CORVEZ, Mme Louisette LE ROUX, M. Arsène INIZAN, M. Rémy LE MEUR, M. Tanguy MORVAN, M. Pierre LE DILAVREC.

Absents : M. André RIOU, 3^{ème} Adjoint, Mme Françoise NORMAND, M. Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN.

Procurations : M. Michel LE ROY à M. Pierre MENEZ, Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. André RIOU à M. Paul UGUEN.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Novembre 2006

Date de Publication : 16 Novembre 2006

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Contrat restauration entretien des cours d'eau Année 3 (2006)
--

Par délibération en date du 11 Septembre 2003, la commune de Guerlesquin a donné un avis favorable pour s'engager dans un programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du Léguer (CRE) pour cinq ans.

Cette décision est complétée chaque année par une décision sur les travaux à réaliser sur l'exercice. Le programme d'intervention proposé par le comité de pilotage de l'opération, suivant le programme initial, est présenté au conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme d'actions et de travaux qui lui est soumis
- d'autoriser le maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'association de la vallée du Léguer pour l'engagement des travaux présentés dans ce programme
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les documents relatifs au lancement du programme
- l'inscription des crédits annuels nécessaires à l'opération soit 1340 € H.T. pour l'année 3 a été réalisée à l'occasion de l'élaboration du budget primitif 2006.